

SEANCE DU 28 AOUT 2020

Le vingt-huit août deux mil vingt, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de M. CASABONNE Pierre, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Pierre CASABONNE, Marie Pierre CASTAINGS, René GARAT, Gilberte NOUSSITOU, Jean Pierre TRAILLE, Fabienne COUTURE, Jean CAMBLONG, Michel OROS, Sandrine LAHORE, Ingrid DIDIER, Marie Hélène TILLOUS Jérôme BISCAY, Maxime LIBARLE, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés**: Chantal SALIES, Clément CAMOU dit AMBILLE.

**Date de la convocation** : le 22/08/2020

**Membres en exercice** : 15 - **Membres présents** : 13

**Secrétaire de séance** : BISCAY Jérôme

**DELIBERATION D.2020.08.28.04**

*Classification* : 9.4

**OBJET : OPPOSITION AU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE SCIERIE INDUSTRIELLE.**

**Vote** : Pour 13

Monsieur le Maire alerte l'assemblée sur le Projet Florian consistant à installer une scierie industrielle sur le plateau de Lannemezan. Il expose les enjeux de ce projet.

**Considérant** que le projet Florian de scierie industrielle sur le Plateau de Lannemezan demande un approvisionnement à l'entrée de l'usine de 50 000 m<sup>3</sup>/an de grumes de bois d'œuvre de hêtre de bonne qualité provenant très majoritairement des forêts communales de la chaîne Pyrénéenne, sur une durée de 10 ans ;

**Considérant** qu'ainsi le massif forestier haut béarnais, dont sa part Arettoise, est potentiellement impactable par les prélèvements requis par la réalisation de ce projet ;

**Considérant** que ces prélèvements pourraient porter dégradation importante de nos hêtraies, subséquemment dégradation de la biodiversité des écosystèmes forestiers, allant à l'encontre d'une gestion durable de la forêt, fondée sur sa multifonctionnalité ;

**Considérant** que la grande échelle économique de ce projet, potentiellement monopolistique, est de nature à déstabiliser la filière bois sur notre territoire, sans aucune assurance de création nette d'emplois ;

**Considérant** que l'investissement de ce projet serait financé majoritairement par les collectivités publiques ;

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

**DÉCIDE de prendre position contre** la réalisation dudit projet ;

**DECIDE de s'opposer**, le cas échéant, à tout prélèvement de bois de hêtre lié à la réalisation de cette scierie sur ses forêts communales

Ainsi délibéré,  
Certifié exécutoire,  
Le Maire, Pierre CASABONNE,

